



N° 2026-46

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mardi 22 septembre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Convention de partenariat avec le Festival IMAGO

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués le dix-sept septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à la salle du Conseil à l'Hôtel de ville, en séance, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATÉ, Président du CCAS.

Étaient présents : Bassi KONATÉ (Président du CCAS), Ayzate CHANFI (Conseillère municipale), Khedoudja HADJADJ (Vice-Présidente déléguée du CCAS, Adjointe au Maire), Sabrina MESLEM (Conseillère municipale), Marina RIBEIRO (Adjointe au maire), Jean-Laurent CLOCHARD (Membre), Amani DOUNÉ (Membre), Latufa MOHAMED (Membre), Sandy TRAORÉ (Membre).

Étaient excusés : Samba GASSAMA (Vice-Président du CCAS, Adjoint au Maire), Bénédicte BARBERIS (Membre), Arlette GIRAUD (Membre).

Était absente : Patricia HUCHER (Conseillère municipale).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2026-20 du 28 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président et au Vice-Président du CCAS,

Vu la délibération n°2026-38 du 3 juin 2026 portant approbation de la convention de partenariat avec le Festival IMAGO,

Considérant la programmation du Festival IMAGO inscrite à l'agenda de la saison culturelle de Sarcelles,

Considérant que cette programmation comprend non seulement la présentation de spectacles « Art et handicap » mais aussi des actions culturelles inclusives destinées à la jeunesse,

Considérant les projets de conventions annexés aux présentes,

Sur le rapport présenté par Ayzate CHANFI, Adjointe au Maire, Déléguée à l'inclusion des enfants et des personnes en situation de handicap,

**Le Conseil d'administration,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Décide :

Article 1 : D'approuver le contrat de cession au CCAS de Sarcelles des droits de présentation du spectacle « Le Loup, la jeune fille et le chasseur » prévu le 19 novembre 2026 pour un montant de 2 500 € incluant également par la Compagnie du Théâtre du Cristal ; l'animation d'ateliers d'initiation théâtrale, se déroulant entre le 2 et le 27 novembre, pour un montant de 1000€, celui-ci étant annexé à la présente délibération.

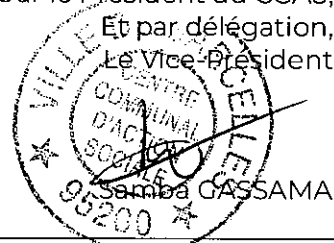
Article 2 : D'approuver le contrat de cession au CCAS de Sarcelles des droits de présentation par la compagnie ART'CORPS danse Compagnie - chorégraphe Ira Kodiche du spectacle « Echelle », prévu le 1^{er} décembre 2026, pour un montant de 4 000 €. Celui-ci étant annexé à la présente délibération

Article 3 : D'approuver le contrat de cession portant sur l'animation, par ART'CORPS danse Compagnie - chorégraphe Ira Kodiche, d'une Master class, destinée à un public scolaire secondaire. La prestation d'un montant de 900€ est prévue le 19 novembre 2026 celui-ci étant annexé à la présente délibération.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer les contrats visés aux articles 1, 2 et 3 de la présente délibération ainsi que tout document afférant et n'apportant pas de modification substantielle (avenant...).

Fait à Sarcelles, le **29 SEP. 2026**

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
Le Vice-Président



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de Hautil - BP 30322 - 95027 CERGY PONTOISE CEDEX, dans un délai de 2 mois à compter de la date de rendu exécutoire mentionnée au présent acte.

Transmis en sous-préfecture de Sarcelles le : **29 SEP. 2026**
Mis en ligne et / ou notifié le :
Acte rendu exécutoire le :